



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général**

Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau des contrôles de légalité et budgétaire

Annecy, le **08 JUIN 2023**

**Le Préfet de la Haute-Savoie**

Mél : [pref-collectivites-locales@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-collectivites-locales@haute-savoie.gouv.fr)

à

**Mesdames et Messieurs les parlementaires de la  
Haute-Savoie  
Monsieur le président du conseil départemental  
Mesdames et Messieurs les présidents des EPCI à  
fiscalité propre  
Mesdames et Messieurs les maires du  
département**

En communication à :  
Mme et MM. les Sous-préfets d'arrondissements  
Mmes et MM. les chefs des services  
départementaux de l'Etat  
M. le Président de l'association des maires,  
adjoints et conseillers généraux de Haute-Savoie

**Objet :** Arrêté de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes du 2 juin 2023 portant modification des limites des arrondissements dans le département de la Haute-Savoie

**PJ :** - Arrêté du 2 juin 2023 de la préfète de région  
- Carte des arrondissements modifiés

Par arrêté préfectoral du 2 juin 2023, la préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes, sur ma proposition et après avis du conseil départemental, a modifié les limites des arrondissements dans le département de la Haute-Savoie.



Les modifications sont les suivantes :

- Les communes de Cuvat et Villy-le-Pelloux sont retirées de l'arrondissement d'Annecy et rattachées à l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois ;
- La commune de Fillinges est retirée de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois et rattachée à l'arrondissement de Bonneville ;
- Les communes de la Côte-d'Arbroz et des Gets sont retirées de l'arrondissement de Bonneville et rattachées à l'arrondissement de Thonon-les-Bains.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,  
  
Yves LE BRETON